

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2018 A 20H30

Etaient présents : M. Michel MOUROT, Maire, & MM. Marie-Claude DUBOIS - Eric COLLE - Isabelle CANONACO - Michel PETITJEAN - Brigitte JEANPIERRE - Francis PANOT - Jean-Marie CHIVOT & Bernard PIERREL, Adjoints,

& MM. Pascal GALMICHE - Nicole DAVAL - Odile LAPORTE - Marie-Noëlle GIGANT - Marie-Madeleine LALOT - Marie-Noëlle MACHI - Michel DARQUY - Claude BERNARD - Pierre ROMARY - Christian PEDUZZI - Danielle MATHIEU & Michel VILLAUME, Conseillers municipaux.

Etaient excusés : MM. Jean MILLER - Yvonne FERRY - Burhan ALBAYRAK - Françoise BOUGEON **ayant donné pouvoir respectivement** à MM. Francis PANOT - Isabelle CANONACO - Marie-Claude DUBOIS & Eric COLLE.

Etaient absents : M. Carlos ALVES & Marie-Luce COLIN.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions de l'art. L 2121-17 du C.G.C.T. Il a été procédé à l'élection d'un(e) secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T.

M. Jean-Marie CHIVOT a été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions. Secrétaire adjointe : Mme Anouck MAURICE.

--ooOoo--

OUVERTURE DE SEANCE :

A 20h30, M. le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes et déclare la séance de conseil municipal ouverte.

SECRETARIAT DE SEANCE :

M. le Maire propose la candidature de M. Jean-Marie CHIVOT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Cette proposition est acceptée **à l'unanimité** (*la dernière fois que M. Jean-Marie CHIVOT avait assuré le secrétariat remonte au 18 septembre 2015*). Mme Anouck MAURICE est désignée en tant que secrétaire adjointe.

ETAT-CIVIL :

M. le Maire rend compte des derniers événements survenus à l'état-civil depuis la séance de conseil municipal du 9 février dernier :

ETAT - CIVIL

NAISSANCES

NEANT

MARIAGES

NEANT

DECES

- le mercredi 28 mars 2018 à l'Hôpital Local du Thillot de Jeannine PELTIER née MOUGENOT, âgée de 81 ans, épouse de Michel PELTIER, ancien Adjoint aux Travaux de la Ville du Thillot décédé le 30 avril 2014.

M. le Maire renouvelle au nom des membres de l'assemblée ses plus sincères condoléances à la famille des deux défunts.

POUVOIRS :

M. MOUROT communique la liste des conseillers ayant donné pouvoir :

- Jean MILLER à Francis PANOT,
- Yvonne FERRY à Isabelle CANONACO.
- Burhan ALBAYRAK à Marie-Claude DUBOIS,
- Françoise BOUGEON à Eric COLLE.

POINTS AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR :

Il convient de prévoir l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- **EXTENSION DU MUSEE DES HAUTES-MYNES**
- **RESTAURATION D'UN TALUS SITUE AUX ABORDS DE L'ANCIENNE DECHARGE DES MINES**

Cette adjonction est approuvée à l'**unanimité** des conseillers présents.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018 :

L'adoption du compte-rendu de la séance du 26 mars 2018 est reportée à la réunion suivante (toutes les délibérations ne sont pas revenues de la Préfecture).

ORDRE DU JOUR :

M. le Maire aborde ensuite l'ordre du jour initial de la présente séance :

1. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2018
2. VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES - EXERCICE 2018
3. BUDGET GENERAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017
4. BUDGET GENERAL - PROGRAMME POLE PETITE ENFANCE - SOUSCRIPTION D'UN CREDIT RELAIS SUR 2 ANS
5. SERVICE DE L'EAU - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017
6. PARTICIPATION DU BUDGET GENERAL A LA REGIE DE LA CRECHE MUNICIPALE - EXERCICE 2018
7. BUDGET GENERAL & SERVICES ANNEXES - PRESENTATION & VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS - EXERCICE 2018
8. SERVICE DES FORETS - DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2018
9. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE & DE SON SUPPLEANT APPELES A SIEGER DANS LES INSTANCES DU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES
10. CONTRIBUTION VOLONTAIRE OBLIGATOIRE - EXERCICE 2018
11. LYCEE CAMILLE CLAUDEL DE REMIREMONT - MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DES SECTIONS BAC PRO MELEC ET CAP APR DANS L'ETABLISSEMENT

--ooOoo--

Décision N° : 1

<u>VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2018</u>

Présentation par : M. Francis PANOT, Adjoint(e) délégué(e) aux Associations, aux Animations & aux Fêtes Patriotiques

Demandeur(s) : Associations locales, cantonales, départementales et nationales

Bénéficiaire(s) : Idem

Descriptif sommaire :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'arrêter le montant des subventions à allouer aux associations au titre de l'exercice 2018 conformément au tableau récapitulatif joint à la présente délibération,
- d'autoriser l'inscription des crédits correspondants au Budget Général (voir répartition ci-dessous)

Nature budget	Imputation(s)	Montant(s)
Budget Général 2018	D6574 (subventions normales)	53 000 euros TTC
Budget Général 2018	D6748 (subv. exceptionnelles)	16 300 euros TTC

Informations complémentaires :

Les personnes occupant certains postes à responsabilité ou faisant partie du bureau au sein d'une association ne participeront ni au débat ni au vote portant sur l'attribution de subvention(s) liée(s) à leur structure.

A ce titre, les conseillers concernés signalent leurs adhésions respectives :

- Michel PETITJEAN - Club Sportif Thillot, (Burhan ALBAYRAK est absent)
- aucun pour l'Amicale des Retraités de la Haute-Moselle, (Jean MILLER est absent)
- Marie-Noëlle GIGANT & Nicole DAVAL - Les Gentianes bleues, (Yvonne FERRY est absente)
- Michel VILLAUME & Marie-Noëlle MACHI - Anim' Thillot,
- Marie-Madeleine LALOT - Restos du Cœur,
- Bernard PIERREL & Jean-Marie CHIVOT - Myne & Rail.

Pièce jointe : 1 tableau récapitulatif d'attribution des subventions aux associations 2017 / 2018

Décision N° : 2

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES - EXERCICE 2018

Présentation par : Mme Isabelle CANONACO, Adjointe déléguée aux Finances.

Demandeur(s) : Préfecture des Vosges

Bénéficiaire(s) : Ville du Thillot

Descriptif sommaire :

Les taux de fiscalité directe locale ayant été majorés de 10 % au titre de l'exercice 2017 pour faire face aux baisses répétées des dotations de l'Etat au cours des exercices précédents, et aux charges croissantes générées suite au transfert de compétences à l'échelon communautaire (cf Loi NOTRe) et des ressources correspondantes, ce malgré nos efforts pour maîtriser les dépenses de fonctionnement de notre collectivité,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de maintenir les mêmes taux de taxes directes locales que celles retenues l'an passé au titre de l'exercice 2018, soit :

☞ Taxe d'habitation :	23,00
☞ Foncier bâti :	16,23
☞ Foncier non bâti :	24,74
☞ C.F.E. :	22,22

Informations complémentaires : NEANT

Nature budget	Imputation(s)	Produit notifié
BUDGET GENERAL 2018	Chapitre 73 (Impôts & taxes)	1 677 392 euros T.T.C.

Références / Conditions particulières : NEANT

Pièce jointe : Etat 1259 transmis par la DDFIP - Notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

Décision N° : 3

BUDGET GENERAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Présentation par : Mme Isabelle CANONACO, Adjointe déléguée aux Finances.

Demandeur(s) : Article R 2311-12 du CGCT

Bénéficiaire(s) : Budget Général 2018 - Ville du Thillot

Descriptif sommaire :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'affecter, pour partie, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 arrêté à 1 491 058,44 euros :
 - **au compte R1068 pour : 768 732,66 €**
(excédent de fonctionnement capitalisé)
- et de reprendre le solde :
 - **au compte R002 pour : 722 325,78 €**
(excédent de fonctionnement reporté)

du B.P. 2018 du Budget Général.

Informations complémentaires : NEANT

Nature budget	Imputation(s)	Montant(s)
BUDGET GENERAL 2018	R1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé)	768 732,66 euros T.T.C.

Références / Conditions particulières :

Instruction comptable M14

Article 9 de la loi du 2 mars 1982

Pièce jointe : Délibération d'affectation du résultat de l'exercice 2017

Décision N° : 4

BUDGET GENERAL - PROGRAMME POLE PETITE ENFANCE - SOUSCRIPTION D'UN CREDIT RELAIS SUR 2 ANS

Présentation par : Mme Isabelle CANONACO, Adjointe aux Finances **(1)**.

Demandeur(s) :

Ville du Thillot

Bénéficiaire(s) :

Budget Général - Programme « Pôle Petite Enfance »

Descriptif sommaire :

L'opération d'investissement n° 184 du Budget Général (Programme « Pôle Petite Enfance ») prévoit la réalisation d'un emprunt (ou produit assimilé) pour un montant d'environ 200 000 euros nécessaire à l'édification de la nouvelle structure municipale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'autoriser la souscription d'un crédit-relais de ce montant (soit 200 000 euros) auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel **(2)**, ce qui nous permettra de financer nos travaux tout en remboursant notre dette lorsque nous aurons perçu le F.C.T.V.A. correspondant à cette construction,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la souscription de ce crédit-relais et à la constitution du dossier.

Caractéristiques du crédit-relais :

Objet : Avance FCTVA sur travaux Pôle Petite Enfance

Montant : 200 000 euros

Durée : 2 ans

Taux : 0,45 % fixe

Disponibilité des fonds : A la signature du contrat jusqu'au 30 juin 2018.

Frais de dossier : 0,10 % du montant accordé (soit 200 euros qui seront réglés au compte D6688 du budget général)

Remboursement : en fin d'opération lorsque la commune aura perçu le F.C.T.V.A. (année N + 2).

(2) Plusieurs banques ont été sollicitées (Crédit Agricole & Crédit Mutuel). Le Crédit Mutuel a proposé le meilleur taux.

(1) M. le Maire étant Président du Conseil d'Administration de la Caisse de Crédit Mutuel Haute-Moselle ne participe ni au débat ni au vote du présent point.

A ce sujet, lors des débats sur ce point, une discussion s'engage pour savoir s'il n'y a pas de conflit d'intérêt à signer les mêmes documents en tant que Maire et Président d'un Conseil d'Administration. Mme l'Adjointe signale que M. le Maire, absent de la salle, n'a pas participé à la décision et précise que le crédit-relais est accordé et signé par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Metz / Nancy et non par l'agence locale du Thillot. Il n'y a donc aucun risque de conflit d'intérêt.

Décision N° : 5

SERVICE DE L'EAU - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Présentation par : Mme Isabelle CANONACO, Adjointe déléguée aux Finances.

Demandeur(s) : Article R 2311-12 du CGCT

Bénéficiaire(s) : Service de l'Eau 2018 - Ville du Thillot

Descriptif sommaire :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'affecter, pour partie, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 arrêté à 181 745,05 euros :
 - **au compte R1068 pour : 29 629,38 €**
(excédent de fonctionnement capitalisé)

- et de reprendre le solde :
- **au compte R002 pour : 152 115,67 €**
(excédent de fonctionnement reporté)

du B.P. 2018 du Service de l'Eau.

Informations complémentaires : NEANT

Nature budget	Imputation(s)	Montant(s)
SERVICE DE L'EAU 2018	R1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé)	29 629,38 euros T.T.C.

Références / Conditions particulières :

Instruction comptable M14

Article 9 de la loi du 2 mars 1982

Pièce jointe : Délibération d'affectation du résultat de l'exercice 2017

Décision N° : 6

PARTICIPATION DU BUDGET GENERAL A LA REGIE DE LA CRECHE MUNICIPALE - EXERCICE 2018

Présentation par : M. Michel MOUROT, Maire.

Demandeur(s) : Régie de la Crèche Municipale.

Bénéficiaire(s) : Idem

Descriptif sommaire :

Dans le cadre de l'examen du budget primitif de la Régie de la Crèche Municipale « L'Ile aux Enfants » au titre de l'exercice 2018,

Sous réserve de l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie de la Crèche Municipale,

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que pour équilibrer le budget 2018 de la régie, il est nécessaire de lui verser une participation communale d'un montant de 154 223 €,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'agréer le montant de participation du Budget Général à celui de la Régie de la Crèche Municipale proposé par Monsieur le Maire au titre de l'exercice 2018 :
- ⇒ Une inscription du même montant sera portée à l'article D 657363 du Budget Général 2018 pour permettre le versement de cette participation.

Pour information, la participation versée à la Régie de la Crèche en 2017 s'élevait à 70 000 euros. Il convient de noter que l'activité de l'établissement va basculer cette année vers le Pôle Petite Enfance, avec un nombre d'enfants plus important et un encadrement supérieur. Le montant du reversement 2018 au budget général effectué par la Crèche en matière de mise à disposition de personnel compense largement cette participation (287 448 euros prévus au BP 2018).

M. le Maire demande à ce qu'un détail des frais de personnel et des subventions de la CAF figure au compte-rendu.

Ainsi, on peut noter que les frais de personnel supplémentaire s'élèveront en année pleine à 48 000 euros / an. Ces frais seront compensés par un montant de 43 500 euros de recettes en plus constitués d'une aide supplémentaire de la C.A.F. de 35 000 euros et de l'apport des parents qui doit se monter à 8 500 euros, soit un reste à charge d'environ 4 500 euros.

Sachant que parallèlement, la crèche reversera à la Commune en 2018 la somme de 32 000 euros pour la mise à disposition de personnel communal, et que de son côté la Commune attribuera 32 000 euros de subvention complémentaire à la crèche pour assurer son bon fonctionnement, cet « échange de services » reviendra à une opération blanche entre les deux collectivités.

A titre de précisions complémentaires, il faut signaler que contrairement aux années précédentes, les heures des personnels de ménage et des personnels administratifs sont comptabilisées (3 agents d'entretien et 2 agents administratifs) parce que la C.A.F. en tient compte pour l'attribution de ses aides.

Du point de vue des effectifs du personnel de la crèche, on peut relever :

- que l'agent de cuisine passera à partir de septembre de 28 à 35 heures par semaine,
- qu'à partir de septembre également un agent supplémentaire d'encadrement devrait être employé pour 15h30 par semaine,
- et que les horaires de divers agents en poste (chargés en temps normal d'assurer des remplacements d'agents absents) seront augmentés.

Quant au nombre d'enfants accueillis, le passage de la crèche au pôle petite enfance devrait générer sous toute réserve une majoration d'effectifs :

- de 45 à 65 enfants durant les jours scolaires,
- et de 22 à 30 enfants durant les mercredis et les périodes de vacances.

Décision N° : 7

BUDGET GENERAL & SERVICES ANNEXES
PRESENTATION & VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS - EXERCICE 2018 (*)

Présentation par :

Mme Isabelle CANONACO, Adjointe déléguée aux Finances.

Demandeur(s) :

Article L 1612-1 & suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
& article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Bénéficiaire(s) :

Ville du Thillot

Descriptif sommaire :

Considérant les observations formulées par le Bureau des Finances Locales de la Préfecture des Vosges :

- qui nous rappelle dans son courrier du 10 avril 2018 que le principe d'unité budgétaire nécessite que l'ensemble des dépenses et des recettes de la collectivité figure au sein d'un même document,
- qui nous signale que les budgets primitifs du budget général et de ses services annexes doivent être votés au cours de la même séance (sachant que cette condition a été respectée pour le vote de nos comptes administratifs),
- et qui nous demande de revoter les budgets primitifs présentés le 26 mars 2018 en même temps que ceux soumis au vote de l'assemblée lors de la présente séance,

* **BUDGET GENERAL :**

Les conseillers sont informés que les crédits inscrits au chapitre 66 ont été modifiés pour prévoir au compte D6688 (Autres charges financières) l'inscription de 200 euros de frais de dossier relatifs au crédit-relais évoqué au point n°4 de l'ordre du jour.

Cette inscription a été déduite du montant prévu au compte D66111 (Intérêts des emprunts & dettes) légèrement excédentaire. Cela ne modifie en rien les chiffres énoncés ci-dessous.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le Budget Primitif 2018 du Budget Général, arrêté comme suit :

BUDGET GENERAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	5 107 342,14 €
RECETTES	5 107 342,14 €
EXCEDENT / DEFICIT	NEANT

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	4 275 655,60 €
RECETTES	4 275 655,60 €
EXCEDENT / DEFICIT	NEANT

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE NEANT

*** SERVICE DE L'EAU :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le Budget Primitif 2018 du Service de l'Eau, arrêté comme suit :

SERVICE DE L'EAU

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	262 809,00 €
RECETTES	402 809,00 €
EXCEDENT	140 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	739 615,36 €
RECETTES	739 615,36 €
EXCEDENT	NEANT

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 140 000,00 €

*** SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :**

Mme Isabelle CANONACO signale qu'un montant de 30 660 euros a été omis lors de la saisie du budget primitif 2018 du service de l'assainissement (compte D706129 - Reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte) et que les chiffres du budget ont été corrigés en conséquence. L'excédent de la section de fonctionnement est arrêté à 140 euros (au lieu de 30 800 euros initialement).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le Budget Primitif 2018 du Service de l'Assainissement, arrêté comme suit :

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	407 730,00 €
RECETTES	407 870,00 €
EXCEDENT	140,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	159 184,17 €
RECETTES	320 384,17 €
EXCEDENT	161 200,00 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 161 340,00 €

*** REGIE DE LA CRECHE MUNICIPALE :**

Sous réserve de l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie de la Crèche Municipale « L'Ile aux Enfants »,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'approuver le Budget Primitif 2018 de la Régie de la Crèche Municipale, arrêté comme suit :

REGIE DE LA CRECHE MUNICIPALE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	439 942,00 €
RECETTES	439 942,00 €
EXCEDENT	NEANT

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	4 000,00 €
RECETTES	8 255,52 €
EXCEDENT	4 255,52 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 4 255,52 €

*** REGIE DES HAUTES-MYNES :**

Sous réserve de l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Hautes-Mynes,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, confirme son vote du 26 mars 2018 sur le même budget et décide **à l'unanimité** :

- d'approuver le Budget Primitif de l'exercice 2018 de la Régie Municipale des Hautes-Mynes arrêté comme suit :

REGIE DES HAUTES-MYNES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	214 531,00 €
RECETTES	214 531,00 €
EXCEDENT/DEFICIT	NEANT

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	NEANT
RECETTES	NEANT
EXCEDENT/DEFICIT	NEANT

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE NEANT

*** LOTISSEMENT DES AYES :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, confirme son vote du 26 mars 2018 sur le même budget et décide **à l'unanimité** :

- d'approuver le Budget Primitif 2018 du Service du Lotissement des Ayès arrêté comme suit :

SERVICE DU LOTISSEMENT DES AYES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	110 845,57 €
RECETTES	110 845,57 €
EXCEDENT/DEFICIT	NEANT

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	3 086,11 €
RECETTES	3 086,11 €
EXCEDENT/DEFICIT	NEANT

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE NEANT

*** LOTISSEMENT « CHAUD-BRUE 3 » :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, confirme son vote du 26 mars 2018 sur le même budget et décide à l'unanimité :

- d'approuver le Budget Primitif 2018 du Service du Lotissement « Chaud-Brué 3 » arrêté comme suit :

SERVICE DU LOTISSEMENT « CHAUD-BRUE 3 »

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	90 285,90 €
RECETTES	90 285,90 €
EXCEDENT/DEFICIT	NEANT

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	2 292,36 €
RECETTES	2 292,36 €
EXCEDENT/DEFICIT	NEANT

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE NEANT

*** SERVICE DES FORETS :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, confirme son vote du 26 mars 2018 sur le même budget et décide à l'unanimité :

- d'approuver le Budget Primitif 2018 du Service des Forêts arrêté comme suit :

SERVICE DES FORETS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	99 830,02 €
RECETTES	99 830,02 €
EXCEDENT/DEFICIT	NEANT

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	2 000,21 €
RECETTES	14 139,21 €
EXCEDENT	12 139,00 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 12 139,00 €

*** SERVICE DU CIMETIERE :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, confirme son vote du 26 mars 2018 sur le même budget et décide à l'unanimité :

- d'approuver le Budget Primitif 2018 du Service du Cimetière arrêté comme suit :

SERVICE DU CIMETIERE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	64 518,36 €
RECETTES	64 518,36 €
EXCEDENT	NEANT

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	42 698,30 €
RECETTES	92 396,30 €
EXCEDENT/DEFICIT	49 698,00 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 49 698,00 €

*** SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, confirme son vote du 26 mars 2018 sur le même budget et décide à l'unanimité :

- d'approuver le Budget Primitif 2018 du Service Public d'Assainissement Non-Collectif arrêté comme suit :

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	253 200,00 €
RECETTES	253 200,00 €
EXCEDENT/DEFICIT	NEANT

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	564 000,00 €
RECETTES	564 000,00 €
EXCEDENT/DEFICIT	NEANT

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE NEANT

() Le 7 mars 2018, les services de la Préfecture nous ont rappelé que l'article 107 de la loi NOTRe imposait aux communes (par le biais de l'article L2313-1 du CGCT) de joindre lors du vote de ses documents budgétaires une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la commune, ceci afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux de ces documents budgétaires.*

Au vu du débat d'orientations budgétaires présenté récemment aux conseillers municipaux (quelques 49 pages présentées sur une durée d'environ 2 heures par Mme Isabelle CANONACO aidée en cela par M. le Maire), suivi d'une commission de finances dédiée au vote des documents budgétaires de la commune, il convient de reconnaître que la mesure rappelée par les services préfectoraux n'a pas été prise initialement à sa juste mesure, et qu'il est nécessaire d'en respecter les termes, même a posteriori.

En conséquence, la présentation susvisée est remise aux membres de l'assemblée en séance, pour répondre à la réglementation en vigueur.

Décision N° : 8

SERVICE DES FORETS - DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2018

Présentation par : Mme Isabelle CANONACO, Adjointe aux Finances.

Demandeur(s) : Service des Forêts

Bénéficiaire(s) :

Entreprise Dieudonné Jérôme Terrassement

Descriptif sommaire :

Le programme de travaux ONF 2017 prévoyait dans sa rubrique « Travaux à l'Entreprise » l'intervention d'une société pour des travaux de reprofilage d'un chemin forestier en forêt du Bonhomme.

Un devis a été établi par l'entreprise Dieudonné Jérôme Terrassement pour la réalisation de ces travaux en octobre 2017. Aucune intervention n'a été réalisée avant la fin de l'exercice 2017 pour des motifs propres à l'entreprise.

Sachant que ces travaux n'ont pas été repris dans le programme de travaux ONF 2018, et que l'entreprise est cependant intervenue en début d'année, il convient de prévoir la prise en charge de la facture correspondante sur le budget primitif du service des forêts.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'inscription de la présence décision modificative au budget primitif 2018 du service des forêts pour permettre la prise en charge de la facture à venir :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

Compte D61524 (Entretien - Bois et forêts) : + 5 145 euros
Compte D6522 (Reversement de l'excédent des budgets annexes) : - 5 145 euros

Décision N° : 9

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE & DE SON SUPPLEANT APPELES A SIEGER
DANS LES INSTANCES DU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES HAUTES-VOSGES**

Présentation par :

M. Michel MOUROT, Maire.

Demandeur(s) :

Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Bénéficiaire(s) :

Idem & Ville du Thillot

Descriptif sommaire :

Par courrier du 15 mars 2018, M. le Président du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges nous informe que le Comité Syndical a délibéré favorablement le 10 janvier 2018 pour intégrer la Commune du Thillot au périmètre du Parc.

Dans ce cadre, il nous signale qu'il convient de désigner officiellement un représentant de la Commune et son suppléant pour siéger dans les instances du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

M. le Maire ayant déjà participé à un grand nombre de réunions au sein de cette structure depuis notre adhésion (notamment dans le cadre de l'aménagement du site des Hautes-Mynes et du 400^{ème} anniversaire) se propose de poursuivre cette mission en tant que représentant officiel de la commune, accompagné en cela par M. Jean-Marie CHIVOT, Adjoint à l'Environnement, aux Forêts et à l'Agriculture, en qualité de suppléant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'**unanimité** d'agrée cette proposition et de désigner :

- M. **Michel MOUROT, Maire**, en qualité de **représentant titulaire** appelé à siéger dans les instances du Parc, et ce jusqu'à la fin du mandat municipal en cours,

- et dans les mêmes conditions M. **Jean-Marie CHIVOT, Adjoint à l'Environnement, aux Forêts et à l'Agriculture**, en qualité de **suppléant**.

Décision N° : 10

CONTRIBUTION VOLONTAIRE OBLIGATOIRE - EXERCICE 2018

Présentation par :

M. Jean-Marie CHIVOT, Adjoint délégué à l'Environnement, aux Forêts et à l'Agriculture.

Demandeur(s) :

France BOIS FORET

Bénéficiaire(s) :

Idem

Descriptif sommaire :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'autoriser le versement de la contribution volontaire obligatoire 2018 à l'Association France Bois Forêt pour un montant de **458,00 Euros**,

Cette somme sera prélevée au compte D6558 (Autres contributions obligatoires) du budget Forêts 2018.

Nature budget	Imputation(s)	Montant(s)
BUDGET FORETS - EXERCICE 2018	D6558 (Autres contributions obligatoires)	458,00 euros T.T.C.

Références / Conditions particulières : NEANT

Pièce jointe : Déclaration C.V.O. 2018

Décision N° : 11

LYCEE CAMILLE CLAUDEL DE REMIREMONT
MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DES SECTIONS BAC PRO MELEC ET CAP APR DANS L'ETABLISSEMENT

Présentation par :

M. Michel MOUROT, Maire.

Demandeur(s) :

Personnel signataire du Lycée Camille CLAUDEL de Remiremont

Bénéficiaire(s) :

Idem & Ville du Thillot.

Descriptif sommaire :

Considérant que la jeunesse thillotine est susceptible de suivre une filière professionnelle au sein des sections BAC PRO Métiers de l'Electricité & de ses environnements ou CAP Agent polyvalent de restauration proposées par le Lycée Camille CLAUDEL de Remiremont,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'apporter son soutien aux personnels signataires de cet établissement qui demandent à juste titre le maintien de ces sections dans leur établissement au vu du tissu économique actuel de notre département,

- de faire part de ce soutien à M. le Recteur de l'Académie de Nancy-Metz.

Pièce jointe :

Courrier du Personnel du Lycée du 3 avril 2018.

Décision N° : 12

EXTENSION DU MUSEE DES HAUTES MYNES

Présentation par :

M. Michel MOUROT, Maire.

Demandeur(s) :

Ville du Thillot

Bénéficiaire(s) :

Régie Municipale des Hautes-Mynes & Office de Tourisme Intercommunal

Descriptif sommaire :

Suite à la donation des objets découverts dans la Galerie des Arts de Fresse-sur-Moselle et à la récupération de nombreux objets appartenant au Thillot mais stockés auparavant au Musée Départemental d'Epinal, il y a lieu d'augmenter l'espace d'exposition du Musée des Hautes Mynes.

De même, l'accueil du « Point Info » au sein de ce musée nécessite la mise en place d'un espace spécifique dédié à ce point info.

La municipalité a donc décidé d'étendre le Musée des Hautes Mynes sur la façade avant afin d'agrandir l'espace d'accueil et d'exposition.

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Hautes-Mynes qui s'est réuni le 22 février 2018,

Vu l'estimatif réalisé par le bureau d'étude SPEI de Saint Nabord en date du 11 avril 2018 pour un montant de 195 901 € HT,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'A.P.S. représentant un montant total de travaux s'élevant à **216 474 euros HT**,

Nature de la dépense	Montant HT
AVP travaux	195 901 €
Maitrise d'œuvre à 6.5 %	12 734 €
Plan architecte	3 350 €
Vitrine	3 169 €
Vitrine	1 320 €
	216 474 €

- **D'AUTORISER** l'inscription au budget primitif 2018 (Budget Général) d'un montant de 161 375 euros TTC et du complément au budget primitif 2019, soit 98 393,80 euros TTC, ces 2 parts représentant un total de travaux de 216 474 euros H.T. (ou 259 768,80 euros T.T.C.)

- **DE SOLLICITER** à l'effet d'entreprendre ces travaux des subventions auprès :

- des Fonds Structurels et d'Investissement Européens ;
- de la Région Grand-Est ;
- de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) ;
- du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (F.N.A.D.T) ;
- du Conseil Départemental des Vosges ;
- du PETR de Remiremont au titre du programme LEADER (fonds européens) ;
- et de tout autre partenaire susceptible de financer ce type de programme.

- **DE LANCER** les consultations suivant la procédure adaptée (MAPA) en application des articles 26 -II et 28 du Code des marchés publics,

- **DE CHARGER** M. Le Maire de la mise en place du plan de financement nécessaire à la couverture des besoins.

La présente délibération annule et remplace celle adoptée sur le même thème par l'assemblée le 26 mars 2018 sous le n°7/III/2018.

Décision N° : 13

RESTAURATION D'UN TALUS SITUE AUX ABORDS DE L'ANCIENNE DECHARGE DES MINES

Présentation par :

M. Michel MOUROT, Maire.

Demandeur(s) :

Ville du Thillot

Bénéficiaire(s) :

SARL Thierry NICOLLET

Descriptif sommaire :

Considérant qu'il convient de procéder à la restauration d'un talus situé aux abords de l'ancienne décharge des mines qui n'a pas été prise en compte dans le programme « Voirie 2018 »,

Vu le devis de travaux présenté aujourd'hui par la SARL Thierry NICOLLET de Saint-Maurice-sur-Moselle pour procéder à cette restauration,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'autoriser la prise en compte de ces travaux de restauration en section d'investissement du budget général 2018,
- d'autoriser l'inscription de la présente décision modificative au Budget Primitif 2018 du Budget Général (qui vient d'être adopté au cours de la présente séance), ceci afin de procéder à la remise en état détaillée ci-dessus :

BUDGET GENERAL 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

D022 (Dépenses imprévues)	- 15 600 euros
D023 (Virement à la section d'investissement)	+15 600 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

D2312 (agencement et aménagement de terrains) Opération n°203 « Voirie 2018 »	+15 600 euros
---	---------------

RECETTES

R021 (Virement de la section de fonctionnement)	+15 600 euros
---	---------------

Informations complémentaires :

M. le Maire explique qu'il s'agit de l'effondrement d'un talus situé dans le bas du chemin des Mines (à proximité de l'ancienne décharge) qui a emporté plus de 1 500 m³ de matériaux, provoquant ainsi l'affaissement de la route. Considérant que ces dégâts constatés cette semaine doivent être réparés rapidement, la SARL Thierry NICOLLET de Saint-Maurice-sur-Moselle a remis un devis pour procéder à cette restauration : Un talutage en escalier sera réalisé ainsi qu'un comblement à l'aide des terres prises sur place dans un rayon de 500m.

--ooOoo--

Avant de clôturer la séance, M. le Maire souhaite apporter quelques informations supplémentaires à l'assemblée :

- Le Parc Bluche est terminé à partir de la fin de la semaine (enrobés, terre végétale, clôtures, 17 arbres restent à planter).
- Pour le 44 rue Charles De Gaulle, les conseillers pourront consulter dans le prochain bulletin municipal qui paraîtra la semaine prochaine les plans du parking et les façades intégrant les arcades qui ont été reconstituées.
- Pour la Maison des Associations, la DETR est obtenue et la consultation des entreprises va pouvoir être lancée pour l'isolation extérieure et l'isolation thermique.
- Suite à la réunion qui s'est tenue en mairie la semaine dernière avec François VANNSON, nous avons appris que la maîtrise d'œuvre était désignée pour la nouvelle gendarmerie.

M. le Maire tient à remercier Francis ADAM et Anouck MAURICE pour la confection des budgets qui a été contrôlée par Isabelle CANONACO, Adjointe aux Finances, notamment en matière de dépenses et recettes, et d'équilibre budgétaire, et également pour les demandes de subventions établies rapidement qui permettront d'assurer partiellement le financement de nos prochains investissements.

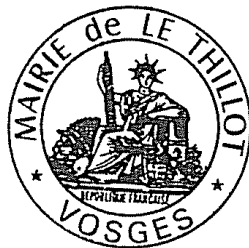
M. Claude BERNARD (qui a été longtemps absent pour des raisons de santé) demande s'il pourrait avoir des précisions sur les 14 500 euros de financement à apporter cette année à l'office du tourisme intercommunal. M. le Maire lui apporte volontiers les éléments d'information nécessaires, en lui signalant que la loi NOTRe a confié à compter du 1^{er} janvier 2017 la compétence des offices du tourisme aux communautés de communes, et que de ce fait ceux-ci sont devenus intercommunaux avec gestion par la CCBHV, exception faite pour Bussang qui garde son office du tourisme en raison de la loi Montagne. Chaque commune participe à la gestion de l'O.T.I. par le biais d'un reversement à la Comcom en fonction du nombre de nuitées enregistrées sur son territoire.

--ooOoo--

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22h20 et souhaite un bon retour à tous les conseillers présents, aux représentants de la presse locale et au public présents dans la salle.

MM/FA/2018.2304.01
Compte rendu affiché le 23/04/2018

Le Maire,



M. MOUROT